

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**  
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoint,**  
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

**24 – 21 Septembre 2017**

**OPAH – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A M. CANAZILLES ERIC 36 BOULEVARD DE BRIENNE 82200 MOISSAC, PROPRIÉTAIRE BAILLEUR DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADE**

Rapporteur : Madame BAULU

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la Commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

**VU** la demande de subvention en date du 07/06/2017 de M. CANAZILLES ERIC

**VU** l'avis de la commission communale d'accompagnement réunie le 07/09/2017

**CONSIDERANT**, que M. CANAZILLES ERIC, met en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le périmètre défini par la convention, à savoir 36 boulevard de Brienne. Le montant de ces travaux est 11 807 € HT soit 12 988 € TTC,

**CONSIDERANT** que la Commune de Moissac attribue une aide financière de 50 % aux propriétaires bailleurs, plafonnée à 60 euros/m<sup>2</sup> pour le ravalement de façade,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser, à M. CANAZILLES ERIC, propriétaire bailleur, une subvention 2 850 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception d'un justificatif de réalisation de l'ensemble des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT